



## ASSEMBLEE GENERALE

Salle Dany à MALLEMORT  
Mercredi 26 mars 2008 à 19h

MM. et Mmes les Présidents des clubs de la Ligue de Provence

Vous être priés d'assister ou d'être représentés à l'Assemblée générale de la Ligue de Provence.

### Rappel des statuts concernant le quorum

#### Article 9 - (Fonctionnement de l'assemblée)

L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres de la Ligue représentant au moins la moitié des voix sont présents ou représentés. Il en est de même en cas de vote pour l'élection du Président, des membres du Comité directeur et pour la censure.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée est convoquée dans les 15 jours avec le même ordre du jour. Elle se tiendra valablement sans conditions de quorum.

En cas de quorum non atteint, cette convocation tient lieu également de convocation avec le même ordre du jour pour l'assemblée générale qui se tiendra à partir de 20h ce même jour sans condition de quorum.

## ORDRE DU JOUR

Rapport moral, comptes-rendus des commissions  
Rapport financier et des vérificateurs des comptes.  
Approbation du bilan financier  
Présentation et vote du budget prévisionnel  
Elections complémentaires au Comité directeur de la Ligue  
Election des délégués des clubs à l'Assemblée générale de la Fédération.  
Election des vérificateurs des comptes.  
Question diverse (conformément aux statuts): modification des conditions d'emploi de Gilles Topandé

La Présidente  
Annette Pignoly

87, rue de la Savournine  
84530 VILLELAURE  
Tél. 04 90 07 58 63  
e-mail : [ligue.provence@free.fr](mailto:ligue.provence@free.fr)  
site : [www.lptarc.net](http://www.lptarc.net)